



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Note d'information pour les utilisateurs de la ligne téléphonique Cancer info**

### **1. Qui utilise vos données et pourquoi ?**

La ligne téléphonique **0 805 123 124**, appelée Cancer Info, est un service d'information dédié aux cancers proposé par l'Institut national du cancer (ci-après dénommé « l'Institut »), en partenariat avec la Ligue contre le cancer.

Dans ce cadre, un traitement de données à caractère personnel est réalisé par l'Institut en exécution de sa mission d'intérêt public prévue à l'article L 1415-2 alinéa 3 du code de la santé publique. En effet, l'Institut, chargé de coordonner les actions de lutte contre le cancer, a notamment la mission d'informer les professionnels et le public sur l'ensemble des problèmes relatifs au cancer.

Cette ligne téléphonique a une triple mission :

Informier → Délivrer une information claire, précise, validée et actualisée sur les cancers, dans le champ médical, social et juridique.

Orienter → Permettre de se repérer dans le système sanitaire et social et de faire valoir ses droits.

Accompagner → Proposer une écoute empathique.

Pour remplir cette mission, l'Institut fait appel à un prestataire chargé de répondre aux appels téléphoniques (ci-après dénommé « le prestataire »).

### **2. Quelles données personnelles ?**

Les données d'identification suivantes sont collectées lors l'appel téléphonique :

- département,
- tranche d'âge,
- profil de l'appelant (patient, proche, grand public, professionnel),
- type de cancer,
- le cas échéant, enregistrement de l'appel pour l'évaluation de la qualité du service,

- nom, prénom et adresse postale - uniquement pour l'acheminement de documentation sur demande de la personne - et ce, directement sur l'outil de commande en ligne du site de l'Institut.

Comme l'y autorise l'article 9.2 i) du Règlement général sur la protection des données, le prestataire peut être amené à collecter des informations sur l'état de santé d'un appelant lorsqu'il s'identifie comme une personne malade.

### 3. Qui a accès à vos données ?

- Le prestataire de l'Institut en sa qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données a accès à vos données. Il utilise les données transmises et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour protéger vos données. Cette utilisation est encadrée contractuellement.
- L'Institut se réserve également un droit d'accès aux bases de données du prestataire. Ce droit d'accès ne s'exerce toutefois pas de façon permanente, mais sur demande spécifique de l'Institut.

### 4. Quelle durée de conservation des données ?

Les données collectées sont conservées 3 mois maximum après la date de l'appel. Les données sont ensuite supprimées par le prestataire.

### 5. Quels sont vos droits ?

Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi informatique et libertés modifiée, chaque appelant dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'effacement qu'il peut exercer en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@institutcancer.fr](mailto:dpo@institutcancer.fr)

L'appelant dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sur son site web <https://www.cnil.fr/fr> s'il estime, après avoir contacté l'Institut, que ses droits ne sont pas respectés.